



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Passé sanitaire, la DAC dans l'expectative

Une audience avec la DAC concernant le passe sanitaire a eu lieu mardi 31 août en fin d'après-midi.

L'administration semble être dans l'incertitude (en attente d'éventuelles précisions du ministère de la culture) et dans la difficulté pour mettre en œuvre et gérer les injonctions gouvernementales.

Un CT de la DAC est annoncé pour la semaine prochaine.

L'élue à la Culture, Carine Rolland, devrait aussi recevoir les organisations syndicales dans les jours à venir. Le prochain CT sera centré sur **les Ateliers Beaux-Arts** dont les professeurs et élèves adultes doivent posséder un passe sanitaire, et sur les **conservatoires**.

Dans les **conservatoires**, ni les élèves ni les enseignants ni même les personnels administratifs n'ont à fournir de passe sanitaire dans le cadre des activités d'enseignement.

Les choses pourraient changer lorsqu'il faudra accueillir des parents pour des spectacles ou réunions contrairement aux règles actuellement appliquées dans l'Éducation Nationale.

Du coup, les représentant-e-s des personnels ont exprimé leur incompréhension quant à la demande faite aux personnels administratifs des CMA de transmettre un passe sanitaire aux UGD et regrettent ce qui a été perçu comme une injonction hâtive et autoritaire.

Dans les **bibliothèques**, la gestion du contrôle des passe (via les UGD et le SRH) est lourde.

Avec les consignes ministérielles de souplesse pour ces premiers temps et la complexité des procédures pour suspendre un agent, l'administration semble adopter une attitude pragmatique et bienveillante et dit vouloir éviter toute suspension de salaire.

Pour l'heure, sur le terrain les responsables signalent aux agents sans passe la nécessité de transmettre celui-ci aux UGD, pas plus. Pour rappel, les agent-e-s ne sont pas dans l'obligation de transmettre tout le document et peuvent se contenter du QR code.

Les choses pourraient commencer à changer la semaine prochaine mais **aucune suspension n'aurait lieu immédiatement** (nécessité de convoquer l'agent-e au SRH et de faire le point avec lui/elle)

Les représentant-e-s des personnels ont réclamé **une communication claire de l'administration** en direction de tous les agent-e-s pour expliquer, inciter et donner le temps.

Ils-elles ont aussi demandé à l'administration d'anticiper des solutions de réaffectation pour les collègues qui ne présenteraient pas de passe sanitaire, **notamment celles et ceux qui ne peuvent se faire vacciner pour des raisons médicales. Parmi ces dernier-e-s, les collègues dont les pathologies ne figurent pas dans le décret doivent adresser un certificat d'exemption à la médecine préventive après l'avoir obtenu de leur médecin traitant.**

L'administration n'exclut pas des solutions de réaffectation mais déclare que ce sera de l'ordre de l'exception.

Des précisions ont été apportées sur la question des intervenant-e-s extérieur-e-s : lors de créneaux dédiés et en bibliothèque fermée (visites de classe, ateliers...) les intervenant-e-s n'ont pas à présenter de pass, mais doivent le faire quand leur activité se déroule pendant les horaires d'ouverture de la bibliothèque.

En revanche, tout salarié travaillant régulièrement à la médiathèque (personnel de ménage, agent-e-s de sécurité, personnel administratif...), quel que soit son statut, doit fournir un pass sanitaire valide.

Enfin il a été évoqué la possibilité de décentraliser le contrôle du pass sanitaire des agent-e-s sur site, à l'échelle de chaque établissement (ce qui pourrait faciliter les choses, et notamment permettre de ne contrôler que le QR code pour préserver le secret médical)

Dernier élément : près de **86 signalements d'incidents (fiches ESPRI)** ont été effectués cet été, bien plus que d'habitude, ce qui atteste des tensions et agressions auxquelles sont exposées les agent-e-s des bibliothèques.

D'autres infos à suivre...

Le SUPAP DAC.